

**Candidature à la fonction de Directeur de programme
du Collège international de philosophie, de juillet 2007 à juin 2013**

– Récapitulatif des éléments obligatoires du dossier –

1. La fiche récapitulative jointe : Informations sur la première page et résumé dactylographié du projet sur la deuxième page.
2. Curriculum vitae et bibliographie complète.
3. Argumentaire et perspectives du programme pour la durée d'ensemble de la direction de programme (sur une dizaine de pages).
4. Rythme prévisionnel du développement de la recherche et modalités de travail (par exemple dans le cadre d'une convention). Si vous envisagez d'exercer votre direction de programme en province ou à l'étranger, indiquez en quelques lignes les possibilités de relation entre le Collège international de philosophie et les institutions locales.

Dossier complet à adresser en 4 exemplaires à :
Monsieur Jean-Philippe Pénasse, Responsable Administratif
Collège international de philosophie
1 rue Descartes, 75005 Paris

Date limite de réception des candidatures :

15 décembre 2006 (cachet de la poste faisant foi)

renouvellement partiel de l'assemblée collégiale de juillet 2007
fiche récapitulative

Prénom :

Nom :

Mme / M

Date de naissance :

Adresse personnelle :

tél :

fax :

email :

Profession :

Institution d'origine :

Si vous appartenez à l'Education nationale, précisez de quel type d'enseignement vous relevez d'un point de vue administratif (entourez) : élémentaire, secondaire, supérieur.

Pays où vous exercerez votre activité principale durant la période juillet 2007 – juin 2013 :

Si vous êtes enseignant du secondaire, demanderez-vous à bénéficier d'une décharge partielle pour exercer votre fonction au sein du Collège international de philosophie ?

NB : le Collège ne peut s'engager sur l'attribution de ces décharges avant de connaître l'ensemble des demandes qui lui seront adressées.

Titre du Programme :

De quelle intersection votre dossier relève-t-il ? (entourez)

A titre principal ?

(1 choix obligatoire)

- philosophie/science
- philosophie/art et littérature
- philosophie/droit et économie
- philosophie/politique

A titre secondaire ?

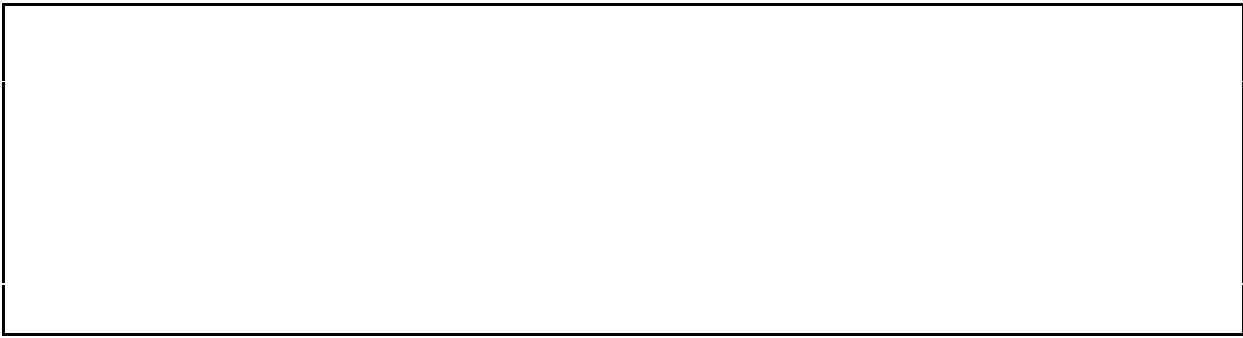
(1 choix facultatif)

- philosophie/science
- philosophie/art et littérature
- philosophie/droit et économie
- philosophie/politique

- philosophie/psychanalyse
- philosophie/ philosophie
- philosophie/ sciences sociales
- philosophie/ autre (précisez)

- philosophie/psychanalyse
- philosophie/ philosophie
- philosophie/ sciences sociales

Résumé de votre projet de direction de programme :
(une page dactylographiée maximum)



Lettre d'information

Conformément à ses statuts, le Collège international de philosophie doit procéder au renouvellement partiel de son Assemblée collégiale en élisant 20 nouveaux directeurs de programme en France et 5 directeurs de programme à l'étranger pour une période de six ans non renouvelable.

Toute personne porteuse d'un projet de recherche peut prétendre à une direction de programme.

Aucun titre d'aucune sorte n'est requis.

Le projet de recherche est la pièce essentielle du dossier. C'est lui qu'évaluent les rapporteurs ; c'est sur lui que se prononcent les votants, c'est-à-dire les 50 directeurs de programme.

La procédure de sélection est la suivante :

Début janvier : Un Conseil élargi confie chaque dossier à deux rapporteurs (1 membre de l'Assemblée collégiale et un rapporteur extérieur).

Fin mars : L'avis de ces rapporteurs, transmis aux membres de l'Assemblée collégiale, est l'un des éléments pris en compte par chacun au moment du vote.

Fin avril : Premier tour de scrutin au terme duquel 40 candidatures de DP en France et 10 candidatures de DP à l'étranger sont retenues.

Fin mai : Deuxième tour de scrutin au terme duquel la liste des 25 nouveaux DP est établie.

Début juin : Validation des résultats par le Conseil d'Administration du Collège (aucune communication des résultats aux candidats ne sera effectuée avant cette dernière étape).

Les nouveaux directeurs de programme entreront en fonction à l'automne 2007.

Le présent document a pour but de résumer les grands principes sur lesquels repose le fonctionnement général du Collège.

L'ensemble des directeurs de programme forme l'Assemblée collégiale, qui définit et met en œuvre les recherches menées au sein du Collège.

Une direction de programme est conçue comme la mise en œuvre d'un programme de recherche original, destiné à se développer pendant une période de six ans.

Axes généraux de la recherche au Collège

Le Collège est constitué par une triple ouverture :

1. Ouverture de la philosophie entendue comme champ disciplinaire spécifique, sur d'autres champs et par l'interrogation sur l'émergence de nouvelles formes d'expérience, de transmission de l'expérience, et de pensée.
2. Ouverture internationale. Le Collège est un espace international de travail philosophique. Certains de ses directeurs de programme exercent leur activité collégiale hors de France. Le Collège dispose d'un réseau de correspondants répartis dans de nombreux pays. Il collabore avec de nombreuses institutions et personnalités étrangères. Il interroge les particularités de la tradition occidentale de la philosophie, en la confrontant avec d'autres modes de pensée et de traditions.
3. Ouverture sur la société. Le Collège est ouvert aux formes les plus originales du renouveau philosophique, et aux recherches propres à répondre à de nouvelles attentes à l'endroit de la philosophie.

Les activités du Collège développent, par ailleurs, un ensemble de propositions et d'ouvertures touchant la place de la philosophie dans l'enseignement et l'éducation en s'efforçant de combiner l'exigence de la rigueur et celle de la nouveauté.

Orientations de recherche

Les orientations fournissent une structure aux travaux du Collège, facilitent la sélection des projets et l'évaluation des résultats. Les candidats à une direction de programme pourront mettre en valeur, dans leur projet, ce qui correspond, de leur point de vue, avec ces orientations de recherche, en explicitant les articulations du programme proposé avec l'une ou plusieurs d'entre elles.

Sept intersections sont actuellement représentées :

- ***Philosophie/science***
- ***Philosophie/art et littérature***
- ***Philosophie/ droit et économie***
- ***Philosophie/ politique***
- ***Philosophie/ psychanalyse***
- ***Philosophie/ sciences sociales***
- ***Philosophie/philosophie*** (où la philosophie est abordée dans son rapport à soi)

Ce découpage n'est pas exhaustif ni définitif. Il évoluera selon les nouvelles intersections que pourront produire les recherches philosophiques du Collège.

Mise en œuvre

Une direction de programme fonctionne, en général, sur la base d'un séminaire qui définit la problématique générale de la recherche et lui assure une certaine publicité. Mais le séminaire peut n'être qu'un noyau initial sur lequel se greffent d'autres éléments.

Les projets individuels peuvent se regrouper par deux ou trois autour d'un projet commun susceptible de faire l'objet d'une demande d'aide auprès d'organismes français ou européens soutenant la recherche.

Un directeur de programme peut par ailleurs :

- inviter intervenants et conférenciers dans son séminaire ;
- écrire des textes destinés à publication ; coordonner un numéro de la revue *Rue Descartes* ;
- établir des relations avec d'autres organismes de recherche (CNRS, EHESS, MSH, Universités, Collège de France, E.N.S., etc.), avec des institutions culturelles (Cité des Sciences et de l'Industrie, Instituts culturels étrangers, IRCAM, musées), ouvrir ainsi un espace de réflexion permettant de regrouper des personnes issues de milieux professionnels différents ;
- prendre l'initiative de journées d'étude, de colloques, de samedis du livre ;
- participer à une réflexion générale sur les enjeux philosophiques de la traduction, réflexion qui trouve au Collège une place privilégiée du fait de sa dimension internationale ;
- diriger les travaux de candidats au diplôme du Collège ;
- participer aux instances du Collège (Conseil, Comité de lecture).

Il appartient à chaque directeur de programme de participer à un certain nombre de ces activités, selon son choix et selon la manière dont il envisage le déroulement de son programme.

Les directeurs de programme disposent des moyens suivants :

- mise à disposition de salles pour leurs activités au Collège ;
- accès à des crédits de fonctionnement pour les activités ;
- par ailleurs, des décharges partielles de service peuvent être accordées par le Ministère de l'Éducation nationale aux directeurs de programme qui enseignent dans le second degré .

Les activités liées à une direction de programme peuvent se dérouler à Paris, en province ou à l'étranger.

Le Collège confie aux directeurs de programme installés en province ou à l'étranger le soin de développer des relations avec des institutions locales.